


SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

 **Courriel à reclamation@planmajor.ca**
Prenez une photo de votre facture ou numérisez-la

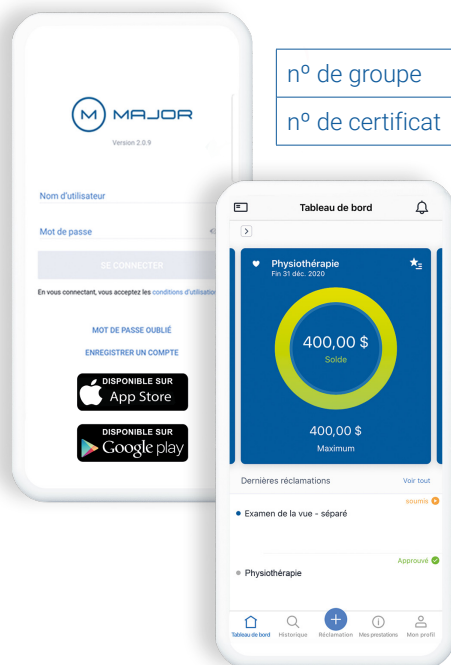
 **Directement chez le dentiste**
Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE 34 / AUTOBEN

 **Application mobile ou portail web**
Connectez-vous à nos différentes plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer: nom complet, matricule étudiant (DA) et numéro de groupe. Pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre spécimen de chèque.

Les réclamations seront traitées après la fin de la période de modifications et de désistement. Le délai de traitement sera de 6 jours ouvrables suivant la réception.

APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB



Téléchargez **Major Mobile** ou inscrivez-vous sur le **portail web**

- ✓ Réclamez en ligne
- ✓ Recevez vos relevés de prestations
- ✓ Consultez l'historique des réclamations

LE RABAIS- RÉSEAU

En conservant votre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels ou de rabais offerts par différents spécialistes.

Groupe visuel Iris

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de prescription

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de soleil de prescription

250\$ de rabais sur la correction de la vision au laser

Centres Dentaires Lapointe

10% de rabais sur les traitements offerts jusqu'à concurrence de 500\$

Énergie Cardio

80\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Le Déterminé*

Nautilus Plus

75\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Boomerang*

Clinique de Psychologie Québec

10% de rabais sur la première rencontre

Yoga Fitness

Abonnement à la plateforme en ligne pour seulement 17\$/mois

Bio3Fitness

15% de rabais sur tous les services



Veuillez prendre note que les avantages du Rabais-Réseau peuvent changer sans préavis.

Consultez notre site internet pour d'autres rabais !

CONTACTEZ-NOUS

planmajor.ca

etudiant@planmajor.ca

1 877.976.2567



Pensez à recycler avant de jeter



Plan Major
On parle vrai.

planmajor.ca

1 877.976.2567

SECMV |
Syndicat étudiant
du Cégep Marie-Victorin

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Régime d'assurance collective
complémentaire | **2021-2022**



PÉRIODE DE
COUVERTURE

1er septembre 2021

au 31 août 2022

Période de couverture complète si vous êtes étudiant-e à la session d'automne et d'hiver. Pour l'activation du régime, tous les frais institutionnels doivent être acquittés

NUMÉROS IMPORTANTS

Numéro de certificat		matricule étudiant (DA)
Numéro de groupe-santé et dentaire		66710
Numéro de groupe-accident		SRG 9140579-024
Numéro de groupe-voilage		9426277-011
ID numérique-cabinet dentaire		TELUS ADJUDICARE 34 / AUTOBEN

VISITEZ planmajor.ca

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR VOTRE RÉGIME

COTISATION

Les cotisations sont facturées à même votre facture institutionnelle et doivent être acquittées avant de pouvoir recevoir un remboursement.

Les cotisations incluent, si applicables, les primes, les frais d'administration, les commissions, les réserves financières et les taxes qui peuvent se rattacher au régime.

SANTÉ COMPLÉMENTAIRE, DENTAIRE, ACCIDENT ET VOYAGE

Automne – 5 mois
1er septembre au 31 janvier **47 \$**

Hiver – 7 mois
1er février au 31 août **50 \$**

Total annuel **97 \$**

Ajout d'enfants **97 \$** / enfant
Même couverture que l'assuré e

Lors de la période de modifications, vous pouvez faire l'ajout d'enfants à charge. Il suffit de compléter le formulaire disponible sur notre site internet et d'effectuer le paiement de la cotisation pour chaque enfant.

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Il est possible de coordonner votre régime avec celui de votre employeur, votre conjoint-e et vos parents. Renseignez-vous!

Les couvertures de votre régime sont offertes par:

Santé/dentaire: Assomption Vie

Accident: AIG du Canada

Voyage: AIG du Canada



VOTRE COUVERTURE

Veillez prendre note que le régime n'inclut pas d'assurance médicaments.

SOINS DE SANTÉ | ASSOMPTION VIE 66710

Soins paramédicaux et oculaires

Acupuncteur-trice Chiropraticien-ne* Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	30\$ / visite, max. combiné 240\$ / couverture	max. global 350\$ / couverture
Massothérapeute* Psychologue Travailleur social	30\$ / visite, max. combiné 210\$ / couverture	
Examen de la vue	35\$ / 12 mois consécutifs	
Lunettes de prescription	70% des frais, max. 100\$ / 24 mois consécutifs	
Correction de la vue au laser	100\$ à vie	

Frais complémentaires

Chambre semi-privée (hospitalisation)	100% des frais - 40\$ / jour max. 250\$ / couverture	max. combiné 250\$ / couverture
Vaccins - non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	70% des frais, max. 100\$ / couverture	
Cure de désintoxication* (dans un établissement reconnu)	50% des frais, max. 1 000\$ à vie max. 25\$ / jour est payable	
Ambulance (par voie terrestre)	70% des frais, max. 300\$ / couverture	
Tests sanguins (incluant les bilans de santé)	70% des frais, max. 100\$ / 12 mois consécutifs	max. combiné 600\$ / couverture
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternité)	70% des frais, max. 150\$ / 12 mois consécutifs	
Soins infirmiers à domicile*	60% des frais, max. 500\$ / couverture	
Fournitures médicales	Détails de la couverture sur notre site internet	

* Recommandation médicale requise



SOINS DENTAIRES | ASSOMPTION VIE 66710

Maximum global dentaire de 330\$ / couverture

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	50% des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)	
Traitement de canal	70% des frais	
Extraction des dents (incluant les dents de sagesse) Plombage (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieurs)	50% des frais, max. combiné 250\$ / couverture	

COUVERTURE ACCIDENT | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA SRG 9140579-024

Physiothérapeute	100% des frais, max. 300\$ / accident	
Chiropraticien-ne	100% des frais, max. 300\$ / accident	
Chambre semi-privée	100% des frais, max. 5 000\$ / accident	max. global 10 000\$ / accident
Ambulance	100% des frais, max. 5 000\$ / accident	
Services infirmiers privés	50\$ / heure, max. 5 000\$ / accident	
Fournitures médicales	Détails de la couverture sur notre site internet	
Soins dentaires	100% des frais, max. 1 000\$ / accident	
Service d'un professeur qualifié (reconnu par le ministère de l'Éducation)	20\$ / heure, max. 300\$ / accident	
Prestation en cas de décès, paralysie et/ou mutilation	Prestations pouvant aller jusqu'à 10 000\$	

COUVERTURE VOYAGE | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA 9426277-011

Urgences médicales à l'étranger	jusqu'à 5 000 000\$	
Durée du voyage hors province de résidence	max. 180 jours consécutifs	Consultez le Passeport Voyage

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un professionnel reconnu. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

MALADIE GRAVE NOUVEAU

L'assurance maladie grave offre une indemnité pour couvrir certains frais associés à une maladie qui viendrait bouleverser votre vie. Si vous souffrez d'une des maladies couvertes par le régime, vous pourriez recevoir une somme forfaitaire de 2 500 \$. Pour plus de détails sur cette nouvelle couverture, visitez planmajor.ca.

25 maladies couvertes	Capital assuré de 2 500\$
------------------------------	----------------------------------

Lorsque la prestation de cette couverture est versée à la personne assurée, cette garantie prend fin. Une clause pour condition préexistante de 24 mois s'applique. La période de survie suite au diagnostic est de 30 jours.

MODIFICATIONS DE COUVERTURE

Lors de la période de modifications, il est possible de vous désister de l'assurance et d'ajouter des enfants à charge. Vous ne pourrez pas vous retirer de votre régime à l'hiver si vous l'avez conservé à l'automne.

Périodes de désistement et de modifications

Étudiant-e inscrit-e à l'automne | **31 août** → **25 sept.**

Nouvel-le étudiant-e inscrit-e à l'hiver | **5 février** → **28 février**

Adhésion et procédure de désistement

L'inscription au régime est automatique. Il est possible de se retirer du régime durant la période de désistement directement sur notre site internet. Le retrait doit être effectué au début de chaque année académique et il n'est pas possible de se retirer partiellement du régime.

Dans le cas d'un désistement, Plan Major remboursera votre cotisation au régime dans les deux semaines suivant la fin de la période de désistement.

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir de l'assistance et de l'information diversifiée. Ainsi, vous pouvez recevoir du **soutien psychologique**, ou encore des conseils pour votre santé et votre organisation budgétaire.

Inscrivez-vous au portail web et téléchargez l'application mobile pour avoir accès aux consultations, à un centre de documentation, à des conseils et bien plus ! Plus de détails sur planmajor.ca

